



INFORMATIONS

L'agent administratif des finances publiques exerce dans un cabinet de finances publiques, un service des impôts fonciers, un service du Trésor Public... Il effectue majoritairement un travail d'administration et de gestion.

L'agent administratif des finances publiques travaille pour des particuliers. Il est recruté sur concours de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES

Rattaché au ministère de l'Économie et des Finances :

- Gérer et contrôler les impôts sur le revenu, les impôts locaux, la taxe d'habitation
- Délivrer des renseignements hypothécaires
- Préparer et enregistrer des paiements, recouvrer des sommes impayées, relancer
- Accueillir et renseigner, au guichet ou par téléphone
- Classer et archiver des dossiers et des documents

QUALITÉS REQUISES

Être patient et rigoureux, savoir manier les chiffres, se montrer pédagogue, faire preuve de diplomatie

SALAIRE

Le salaire mensuel brut d'un agent administratif des finances publiques en début de carrière est d'environ **1 500 euros**.

Pour exercer ce métier, il est nécessaire de passer le **concours suivant, de catégorie C** (niveau brevet des collèges).

Les épreuves

PRÉ-ADMISSIBILITÉ

QCM : orthographe, grammaire, vocabulaire, calcul, culture générale, capacité de raisonnement, 1h30 (coef. 1)

ADMISSIBILITÉ

Résolution de cas pratiques, réponse à des questions, réalisation d'un tableau chiffré et rédaction, suite à la lecture d'un corpus de documents, 3h (coef. 2)

ADMISSION

Entretien du candidat avec un jury, qui évaluera : sa motivation et son aptitude à exercer les missions du métier envisagé, 20 mn (coef. 2)